



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU DU CHALET DES SPORTS, 200 CÔTE DE LA MER, LE 5 OCTOBRE 2020

Sont présent (e)s : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Sont absent (e)s : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Également présente : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

La séance débute à 19 h 34 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-204

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADMINISTRATION ET GESTION MUNICIPALE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diamant
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-205

QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2020.



INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Information de la mairie

Il y a encore des absences chez les employés municipaux; Nadine Caron a subi une petite chirurgie et se porte bien, elle reviendra au début de novembre et Fernand Dumont est toujours en convalescence à la suite de l'accident en haut de la côte de l'Église, il a bien hâte de revenir.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a prévu une aide directe de 800 millions de dollars à toutes les municipalités afin de couvrir les coûts supplémentaires et les pertes de revenus occasionnés par la Covid-19, les montants sont établis comme suit pour la municipalité : 52 630 \$ pour décembre 2020 et 23 923 \$ pour mars 2021.

5. Informations des conseillers (ère)s

Emmanuelle Garnaud nous informe que la Corporation portageoise de développement maintient le cap sur son engagement d'améliorer les pistes et sentiers de la municipalité ainsi que l'état de la forêt. Il y a eu une journée de nettoyage de la forêt municipale le samedi 19 septembre et plus de 10 bénévoles y ont participé. La municipalité et la corporation les remercient grandement de leur implication qui permet d'améliorer la beauté de notre forêt.

6. Hommage à Gilles Moreau : prêt de la salle

ATTENDU QUE monsieur Gilles Moreau, maire de 1988 à 2005, est décédé en 2020;

ATTENDU QUE sa famille désire lui rendre un dernier hommage à la salle du Chalet des sports qui porte son nom;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire offrir la gratuité ainsi que son soutien à cet hommage;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-206

QUE le conseil municipal accepte de louer gratuitement la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports à la famille du défunt Gilles Moreau.

7. Plan global des Chantiers de la DUC (CDUC)

ATTENDU QUE le conseil municipal a déjà adhéré à la déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC);

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du plan de la DUC qui réclame notamment de nos deux paliers gouvernementaux un plan d'urgence climatique pour protéger notre population et transformer notre économie afin de réduire les impacts de la crise climatique qui vont nous accabler;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Suzette de Rome
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-207

QUE le conseil municipal adhère au plan global nommé les Chantiers de la Déclaration d'urgence climatique et préparé par le GroupMobilisation et réclame que les gouvernements provincial et fédéral en fassent autant.



8. Tarifs du lieu d'enfouissement technique pour 2021

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-du-Loup a transmis au conseil les nouveaux tarifs d'enfouissement technique pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil en a pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-208

QUE le conseil municipal accepte les tarifs du lieu d'enfouissement technique pour l'année 2021 tels que transmis le 15 septembre 2020 par le greffier de la ville de Rivière-du-Loup.

9. Communications avec la Sûreté du Québec pour la route du Fleuve suite à la pétition

Suite à l'envoi de la pétition signée par une soixantaine de résidents de la route du Fleuve qui déploraient la trop grande vitesse sur cette route, la Sûreté du Québec a ouvert un dossier et prend au sérieux la demande citoyenne de diminution de vitesse sur la route du Fleuve. Il y aura une présence policière accrue sur les rues de la municipalité.

10. Les affiches municipales : décoloration des lettres

Le fournisseur qui a conçu le lettrage de ces affiches va les reprendre pour refaire le lettrage. Nous sommes à rechercher une solution durable pour éviter la décoloration à nouveau du lettrage. Ce sera fait au cours de 2021.

11. Nouveau programme pour la bibliothèque : programme d'aide au développement des infrastructures culturelles

Le programme *Aide au développement des infrastructures culturelles* a pour objectifs d'améliorer :

- ✓ l'accès aux infrastructures culturelles;
- ✓ la qualité des infrastructures culturelles.

Il vise notamment à soutenir des projets de construction, d'agrandissement, de rénovation et de restauration d'infrastructures culturelles.

Le programme s'adresse notamment aux organismes municipaux régis par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), mais aussi régis par le **Code municipal du Québec** (RLRQ, chapitre C-27.1).

La Municipalité devrait déposer une demande à ce programme d'ici le mois de février prochain.

12. Servitude d'égouts pluviaux rue des îles (correction de l'acte publié en 1998 sous no 347 801)

ATTENDU QUE la description de l'assiette de la servitude d'égouts décrite dans l'acte de cession et de servitude publié au registre foncier le 29 décembre 1998 sous le no 347 801 doit être rectifiée et actualisée;

CONSIDÉRANT QUE la correction de la description de l'assiette a été faite par la firme Éric Royer, arpenteur-géomètre le 14 septembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Appuyée par Claude Caron
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-209

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, pour signer une correction de l'acte de servitude publié le 29 décembre sous le numéro 347 801.

13. Embauche du journalier/ responsable du Chalet des sports

ATTENDU QUE l'offre d'emploi de journalier/ responsable du Chalet des sports a été publiée;

ATTENDU QUE parmi les candidatures reçues, celle d'Alexandre Thibeault répondait le mieux aux critères d'emploi du poste à pourvoir;

CONSIDÉRANT QU'Alexandre Thibeault travaillait déjà à la municipalité cet été;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-210

QUE le conseil municipal mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale, à signer le contrat de travail d'Alexandre Thibeault comme journalier et responsable du Chalet des sports.

14. Cession de la rue de l'Île Blanche

ATTENDU QUE le promoteur Domaine Les Pèlerins inc. a terminé la construction et les travaux de la rue de l'Île Blanche;

ATTENDU QUE certains travaux complémentaires à la construction n'ont pas encore été faits, mais que le promoteur s'est engagé par écrit à les compléter, soit le reprofilage des fossés, l'installation de la signalisation et de l'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur mandatée pour surveiller les droits n'a émis aucune réserve sur la qualité de construction de la rue et a attesté la conformité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-211

QUE le conseil municipal accepte de procéder à la cession de la rue Île Blanche par Domaine Les Pèlerins inc. pour 1\$ tel que prévu dans l'entente liant les parties et mandate Vincent More, maire, et Line Petitclerc, directrice générale pour signer l'acte de cession.

15. Soutien de la MRC pour la révision quinquennale en urbanisme

ATTENDU QUE la MRC de Rivière-du-Loup offre son soutien pour la révision quinquennale en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE pour la continuation de ce soutien pour la rédaction de nouveaux règlements d'urbanisme, un montant de 5 000 \$ sera ajouté au budget de 2021 pour terminer l'exercice.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents



2020-10-212

QUE le conseil municipal accepte de prévoir un montant de 5 000 \$ au budget de 2021 pour la continuation du soutien de la MRC de la révision quinquennale en urbanisme.

16. Séances et bureau municipal

Les séances du conseil sont actuellement publiques et le bureau municipal est toujours ouvert au public.

Si la situation se détériore et s'il y a de nouvelles consignes de la Santé publique, le bureau pourrait fermer à nouveau et les séances reviendront sans public. Nous tiendrons la population informée des décisions s'il y a lieu.

17. Autorisation pour coût de formation pour conseiller(ère)s

ATTENDU QUE des formations sont offertes aux conseiller(ère)s de temps à autre;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ces formations est prévu au budget;

CONSIDÉRANT QUE les conseiller(ère)s doivent bénéficier équitablement de ces formations;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-213

QUE le conseil municipal autorise le conseiller Claude Caron à avoir accès à deux webinaires, dont l'un sur le lobbyisme et l'autre sur l'accès aux documents et les élu(e)s.

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

18. Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)

Ce nouveau règlement permettra de réduire d'environ 30 % le nombre des autorisations ministérielles à produire chaque année. Il vient aussi préciser l'ensemble des documents exigés pour l'analyse des demandes d'autorisations, ce qui en résultera une plus grande recevabilité des demandes d'autorisation et, par conséquent une réduction des délais.

Le REAFIE simplifie le processus pour deux catégories d'activités, soit les travaux d'entretien de cours d'eau par les MRC et les municipalités ainsi que certains travaux de recherche et d'expérimentation.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

19. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

525, route de la Montagne PIIA (Rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover les éléments suivants de la résidence :

- Revêtement de toiture avec des bardeaux d'aluminium de couleur bleu ciel de type *Ardoise*;
- Remplacement de 10 fenêtres sur les murs nord et ouest;
- Installation de ventilation pour la toiture de type *Maximum*;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

CONSIDÉRANT que le projet respecte en partie les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux avec les modifications suivantes :

- Recommande de conserver le carrelage pour la fenêtre du mur ouest;
- Recommande que les équipements de ventilation de la toiture de type Maximum soient de construction et d'apparence similaire à celui existant sur le garage - la grosseur peut être ajustée selon l'envergure de la toiture, dans le cas contraire la ventilation devra se faire par un faite ventilé.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents (Claude Caron se retire de cette décision)

2020-10-214

QUE le conseil municipal autorise les travaux avec la recommandation suivante :

- Recommande de conserver le carrelage pour la fenêtre du mur ouest;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Marie Diament
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-10-215

QUE le conseil municipal autorise les travaux avec les recommandations suivantes :

- Recommande que les équipements de ventilation de la toiture de type Maximum soient de construction et d'apparence similaire à celui existant sur le garage - la grosseur peut être ajustée selon l'envergure de la toiture, dans le cas contraire la ventilation devra se faire par un faite ventilé.

539, route de la Montagne (Plantation d'une haie)

ATTENDU QUE la demande consiste à la plantation d'une haie sur la partie du terrain adjacent à la rue de la Colline et que celle-ci sera localisée derrière les arbres existants;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-216

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

574, route du Fleuve PIIA (rénovation extérieure)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover la porte sur la façade principale avec une porte de style « shaker », de couleur blanche avec une petite fenêtre à quatre carreaux et à remplacer la porte-moustiquaire par un modèle similaire en aluminium;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à la majorité des conseillères et conseillers présents (Claude Caron et Jacqueline Poirier se retirent de la décision)

2020-10-217

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

887, route du Fleuve PIIA (Bâtiment complémentaire)

ATTENDU QUE la demande consiste à construire un cabanon et un gazebo dans la cour latérale avec les matériaux suivants :

- Revêtement de toiture avec de la tôle noire;
- Revêtement extérieur comme la résidence de type *Maybec*;
- Pour le gazebo, un mur intimité du côté de la rue sera installé;
- Pour le cabanon, deux fenêtres horizontales du côté rue et une porte et une fenêtre côté fleuve;
- Les planchers seront en bois ou de matériaux similaires.

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-218

QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

20. Demande de dérogation mineure

Aucune

21. Projet de Sonia Boucher sur la route du Fleuve

ATTENDU QUE Sonia Boucher désire faire un projet domiciliaire sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du plan d'implantation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la révision en cours des règlements d'urbanisme prévoira la possibilité de faire un tel projet sur la route du Fleuve;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Emmanuelle Garnaud
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-219

QUE le conseil municipal pourra adopter s'il le juge nécessaire un règlement de contrôle intérimaire pour permettre entre autres la construction d'habitation à multilogements dans certains secteurs de la municipalité (dont le terrain de madame Boucher) ainsi que l'extension de la zone commerciale. Cela ne dispense pas la promotrice de devoir déposer tous les documents nécessaires à l'analyse du projet et ce projet devra notamment rencontrer tous les critères et objectifs du PIIA.



LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22. Annulation de la plupart des activités de la programmation de l'automne

Étant donné la propagation des cas de COVID-19 au Bas-Saint-Laurent et le fait que la région est passée au palier orange, le conseil municipal a décidé d'annuler la plupart des activités de la programmation d'automne, dont la Fête de l'automne prévue le 4 octobre.

23. Rapport sur les activités de la piscine

Les activités à la piscine se sont bien passées malgré plusieurs complications dues aux directives sanitaires.

La projection de revenus au budget de 2020 était de 45 000 \$, mais les revenus réels ont été de 29 048.36 \$, ce qui occasionne un manque à gagner de 15 951.64\$.

24. Rapport sur le camp de jour

Un montant de 14 000 \$ de revenus avait été anticipé au budget de 2020, mais les inscriptions ont été très limitées à cause de la COVID-19. Les revenus pour le camp de jours cette année totalisent 4 975 \$; ce qui occasionne un manque à gagner de 9 025\$.

25. Comité d'embauche pour le personnel saisonnier au Chalet des sports

ATTENDU QUE la municipalité est actuellement en appel de candidatures pour les postes à pourvoir au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT QU'il faut constituer un comité d'embauche sur lequel siège au moins un membre du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-10-220

QUE le conseil municipal mandate Stéphane Fraser, conseiller et Vincent Laflamme, coordonnateur aux loisirs et Alexandre Thibeault, responsable du chalet des sports, afin de siéger sur le comité d'embauche pour les postes à pourvoir pour la saison hivernale au Chalet des sports.

26. Activités à venir

- Quiz NDDP interactif en ligne - lundi 12 octobre de 19 h à 20 h
- Yoga régulier
- Salon des artisans virtuel prévu à la fin novembre, sera peut-être virtuel ou présentiel selon la situation de la Covid-19.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

27. Bonification des sentiers (projet du Fonds de soutien à la ruralité)

Le projet se poursuit notamment par l'embauche de 2 employés saisonniers nouvellement engagés qui ont comme mandat de faire le nettoyage du boisé à l'entrée sur une superficie d'environ 2.5 hectares.



28. Projet sécurité routière

Le changement de signalisation va se faire dans les prochaines semaines et les courts délais pour dépenser l'aide obtenue font en sorte que l'on risque de ne pas faire toutes les actions prévues.

29. Dépassement de coût pour travaux au stationnement du Parc de l'Anse

ATTENDU QUE le coût prévu pour les travaux au stationnement du Parc de l'Anse était de 8 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en raison de plusieurs changements au projet, dont la construction d'un bassin de rétention pour gérer l'eau en quantité plus grande que prévue, le coût du projet totalise environ 12 500 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Jacqueline Poirier
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-10-221

QUE le conseil municipal autorise le dépassement de coût d'environ 4 500 \$ pour les travaux effectués au stationnement du Parc de l'Anse.

30. Fonds Noël Lizotte

ATTENDU QUE la municipalité reconnaît les actions importantes du Fonds Noël Lizotte durant les fêtes de Noël dans la communauté;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés servent à offrir des cadeaux culturels à certaines de nos familles portageoises dans le besoin;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Stéphane Fraser
Appuyée par Marie Diament
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents,

2020-10-222

QUE le conseil municipal contribue au Fonds Noël Lizotte en attribuant un montant de 200 \$.

31. Sparages pour les paniers culturels

La municipalité a reçu une demande d'aide financière de l'organisme Sparages, dont l'objectif est d'offrir des paniers culturels aux familles les plus démunies de la MRC de Rivière-du-Loup;

Le conseil municipal ne peut offrir une contribution à Sparages car il contribue déjà au Fonds Noël-Lizotte qui offre aussi des paniers culturels aux familles les plus démunies dans la municipalité;

Le conseil municipal recommande à Sparages de communiquer avec Marie-Claude Michaud pour faire un lien entre ces deux organismes, pour assurer la cohésion des paniers culturels dans la municipalité.

32. Fondation de la santé de Rivière-du-Loup

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QUE cette demande s'accorde avec la politique en place et que la municipalité désire y contribuer;



EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Suzette de Rome
Appuyée par Jacqueline Poirier
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-223

QUE le conseil municipal verse un montant de 100 \$ à la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup.

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

33. Dépôt des deux états financiers comparatifs – septembre 2020

ATTENDU QUE les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés aux membres du conseil municipal, conformément au Code municipal du Québec.

34. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation septembre 2020

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Emmanuelle Garnaud
Appuyée par Marie Diamant
Et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2020-10-224

QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectuées par délégation soient approuvées pour un montant de 189 601.87 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE LA SÉANCE

35. Période de questions

- Une personne demande pourquoi la bibliothèque ne déménage pas dans l'église. Le maire lui répond que le conseil de la Fabrique ne veut pas que la bibliothèque se relocalise dans l'église. Alors pour le moment, la bibliothèque demeure dans la salle de conférence du bureau municipal et offre un service de commandes express et des nouveautés.
- Une autre personne aimerait connaître où seront situées les zones commerciales et celles permettant les multilogements sur la route du Fleuve. Le maire l'informe que les décisions ne sont pas encore arrêtées précisément.

36. Levée de la séance

Sur la proposition de Suzette de Rome, la séance est levée à 20 h 38.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Vincent More

Line Petitclerc

Maire

Directrice générale / secrétaire-trésorière

Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Vincent More, maire